

# Spip par l'exemple ...

- 1. Navigation
- 2. Accueil
- 3. Accès à la partie privée
- 4. A suivre ...
- 5. Edition du site
  - 5.1. Structure principale
  - 5.2. Créer une sous-rubrique.
  - 5.3. Écrire un article
  - 5.4. Publication de l'article.
  - 5.5. Pièce jointe.
  - 5.6. Insertion d'une image
  - 5.7 Constitution d'un groupe de travail.
  - 5.8. Mots clés
  - 5.9. Déplacement d'un objet.
  - 5.9. Texte à publier.
  - 5.10. Proposer un lien vers un site
  - 5.11 Publier l'article
  - 5.12 Page Publiquepubliée
- 6. Redirection.
- 7. Gestion des images

## 1. Navigation.

A l'adresse : <a href="http://webserveur/calvisson">http://webserveur/calvisson</a> se trouve le serveur local, site de travail, qui servira tant qu'une adresse IP ne permet pas de se brancher directement sur le site de Lunel

Le site définitif se trouve provisoirement à l'adresse : <a href="http://www.projectibles.ecrinet.net">http://www.projectibles.ecrinet.net</a>

En définitive l'adresse définitivedu site défintif n'est pas définitive!



L'administrateur principal du site public est **Mick MIEL**.

L'architecture du site local est gérée par **Stéphane LAROCHE**.

Les personnes ressources sont

Mick MIEL (Ateliers Cinéma, théatre)

Pierre BELOT, (adm du réseau)

Pierre BARTISSOL, (Commenius)

**Stéphane LAROCHE** (IDD etc ...)

Daniel VILLAFRUELA (Retraité!...)

## 2. La page d'accueil.

Le site s'ouvre sur la page d'accueil! ...



- ① C'est le titre (URL) du site. Provisoire lui aussi, évidemment!
- ② Liste des principales rubriques offerte à la curiosité du visiteur. Cestte liste peut être développée par l'icône : Plan du site.
- ③ La loupe représente l'accès au moteur de recherche sur les page du site.
- ① La page d'écriture permet l'accés à votre espace privé.

Rien que du classique ...

## 3. Accés à la partie privée.



L'accès à la partie privée des auteurs leur permet de gèrer la rubique dont ils partagent la charge.



Le login est votre Patronyme



Le MDP par défaut est votre Prénom

Cocher la case

✓ « rester identifié, quelques jours.»

Ce qui permettra de se dispenser de la fastidieuse procédure d'indentification détaillée ci-dessus.

Login et MDP seront modifiés ultérieurement dans le menu Auteurs

#### 4. A suivre ...



L'état du site au moment où l'auteur prend la main.

Les raccourcis permettent de passer directement à l'action souhaitée.

n.b. Le bouton « Vider le cache » efface tous les fichiers temporaires archivés dans le navigateur afin d'accélérer l'affichage. Permet d'afficher les modifications effectuées sans avoir à reconstruire la page.

#### 5. Edition du site.

#### 5.1. Structure principale.



Vous pouvez définir une nouvelle <u>sous rubrique</u> dans un des répertoires existants.

On vous demande de ne pas créer de nouvelle rubrique pour ne pas chambouler l'architecture du site. Si cela est nécessaire consulter Stéphane LAROCHE, qui a en charge la structure du site.

## 5.2. Créer une sous-rubrique.

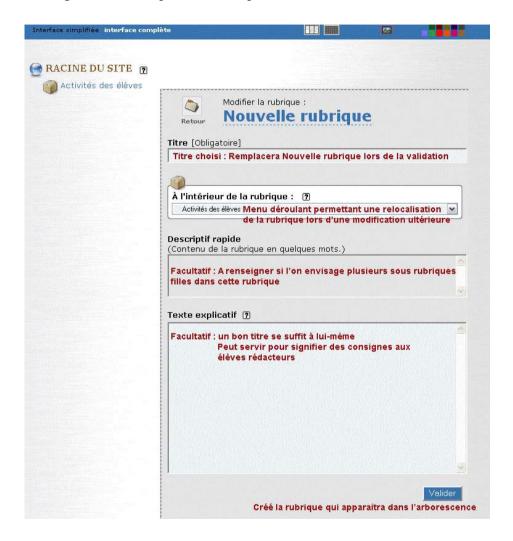
On ouvre la rubrique souhaitée Sémaphore.



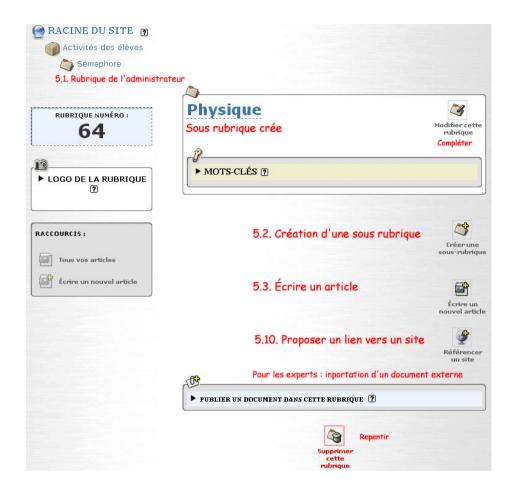
on clique sur l'icône :



Apparaît le formulaire de Rédation du titre dont on renseignera obligatoirement le premier champ avant de valider.



La validation entraîne l' « édition » du formulaire :

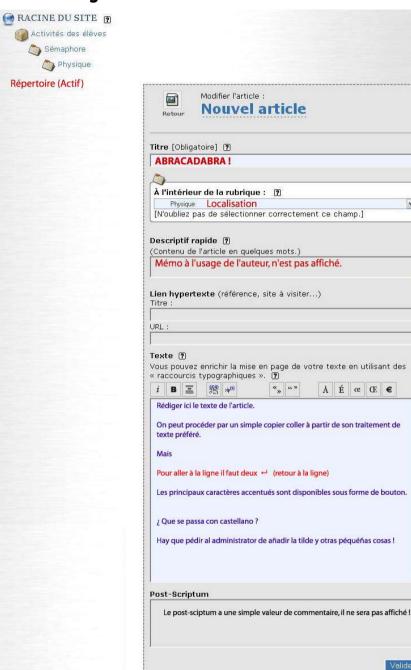


Ce formulaire permet de corriger une création hasardeuse, voire de la suprimer.

Attention aux repentirs! ... Supprimer la rubrique suprime aussi son contenu!

Il est temps de Ȏcrire notre premier article

### 5.3. Rédiger un article.



v

7

#### 5.4. Publication de l'article.



L'article apparaît

[ en cours de rédaction ] l'article n'apparaît pas sur la partie publique et seul l'auteur peut le modifier jusqu'à ce qu'il le déclare

[ proposé à l'évaluation ] l'article ne peut plus être modifié par l'auteur. Il apparaît dans la partie privée des administrateurs. Un de ceux-ci se chargera de l'évaluer pour lui accorder finalement le statut

[ publié en ligne ] l'article apparaîtra alors dans la partie publique du site. Un administrateur peut conférer le statut [ en cours de rédaction ] en vue de la modification d'un article déjà publié.

Auteur et administrateurs peuvent envoyer l'article [ à la poubelle ], ce qui entraîne la suppression de l'article a la session suivante.

L'article [refusé] doit être modifié ou jeté à lapoubelle par son auteur.

### 5.5. Pièce jointe.

La « pièce jointe » est une **procédure de communication** que l'on retrouve aussi dans les messageries. Elle permet de faire passer un document aux membres d'un groupe de travail.

Les documents suivants sont associés à l'article, mais ils n'y ont pas été directement insérés. Selon la mise en page du site public, ils pourront apparaître sous forme de documents joints.





Pour illustrer un article il faut insérer les images ...

#### Supprimer la pièce jointe.



Il suffit de déplier le dossier de la pièce jointe et d'actionner le bouton supprimer le document.

On note au passage que le dossier de la pièce jointe permet de transmettre des information complémentaires.

La pièce jointe ne permet pas d'insérer une illustration dans le texte d'un article

Cette fonctionnalité est le privilège d'un administrateur

Ceux ci doivent donc envisager d'effectuer eux-même le travail lors de la validation ou de le déléguer sur leur compte en leur présence.

Pour ce faire il est nécessaire d'utiliser la procédure suivante.

#### 5.6. Illustrer l'article.

Il faut disposer des document à insérer dans un répertoire du poste de travail.



On transfère l'image sur le serveur.

Elle apparaît alors dans un cartouche à gauche du document

Accessoirement on déplie le cartouche et on lui donne un titre On réduit à nouveau le catouche.

On sélectionne la partie visible que lon copie (CTRL C)

On se place dans le document au point où elle dit apparaître;

On colle (CTRL C)

on supprime les deux balises de positionnement inutiles

Et on valide



Cet article est : en cours de rédaction Modifier



Cette procèdure n'est diponible que pour les administrateur, car elle nécessite de stocker au préalable l'image sur le serveur.



L'abbaye de Loc Dieu

Et voilà le travail!



Noter que le texte enveloppera l'image et donc

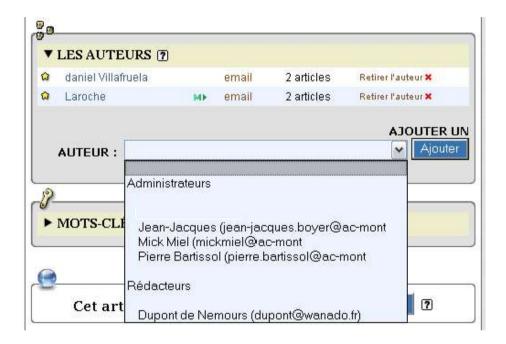
- Une image de grande dimensions doit être centrée
- Une image poistionnée à droite ou à gauche doit occuper moins d'un tiers de la largeur de l'article (500 px) Sa largeur doit être comprise entre 150 et 200 px maximum.

#### 5.7. Constitution d'un groupe de travail.

Les idées de Dédé nécessitent de travailler en groupe. Les fous qui administrent ce projet ont décidé que

- Tous les enseignants sont administrateurs. Ils sont responsables de leur rubrique et **s'abstiennent** de toute intervention sur le rubriquage
- Tous les élèves sont été déclarés auteurs.

L'enseignant administrateur d'une rubrique peut constituer un groupe de travail associé à un document :



Les administrateurs sont repéré en jaune

les rédacteurs apparaissent en vert

Ce document ne peut apparaître que dans la partie privée des auteurs et des administrateurs, etne peut n'être modifié que par les auteurs

N'importe quel administrateur peut valider la demande de publication d'un document, respectez vos domaines de travail!

#### 5.8. Mots clés

The final touch!

Ils sont définis par les administrateurs ou les auteurs, puis associés aux articles par les auteurs

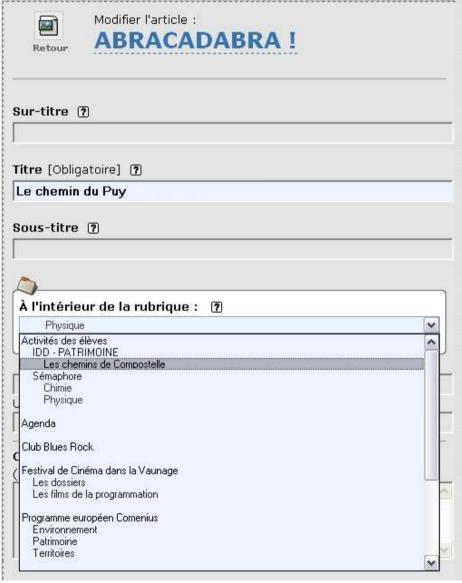


Les mots clés permettent de rechercher des articles via le moteur de recherche, utiles dès que le site deviendra complexe

### 5.9. Replacement d'un objet.

Manifestement ce activité est à ranger dans la rubrique de l'IDD « Patrimoine »

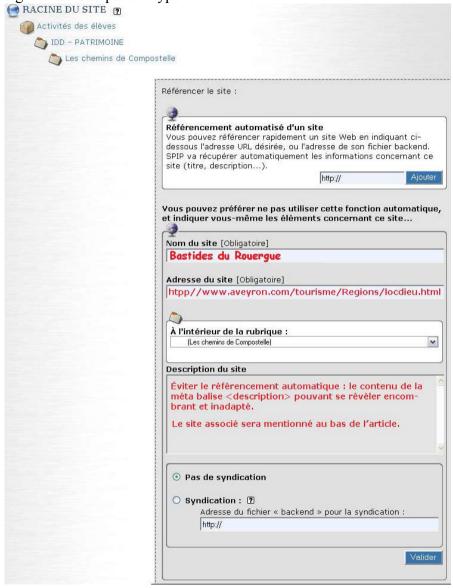
Par la même occasion on change le titre



Il ne reste plus qu'à demander la publication

#### 5.10 Associer un site.

Pour orienter les recherches d'un groupe de travail il peut être utile de signaler un site par un hyperlien.



#### 5.11. Publication

L'article terminé, l'auteur le propse à la publication.



## 5.12. Le texte publié.



Pour constater ce que sera le résultat final on passe en mode Navigation avec le bouton Visiter le site.



Vérifier l'état de surface en actionnant le bouton [Recalculer le site]

#### 6. Redirection

Une page particulièrement interessante existe sur le Web et la nettiquette vous interdit de la recopier purement et simplement! La redirection est là pour cela.



Dans la rubrique choisie, on crée un document virtuel : il n'existe que par son titre ...

Dans le champ du cartouche de redirection on indique l'adresse complète (absolue) de la page à afficher;

http://www.aveyron.com/tourisme/Regions/bast.html

qu'il suffit de copier dans le champ adresse du navigateur lorsque la page est affichée.

Sur la partie publque du site vous aurez



